

Association « Grandir à Madagascar »
Loi 1901 J.O du 03/03/2007
chez Mme Barbara Ammann– 8, Rue Azéma 34070 MONTPELLIER
tel : 04 67 42 33 92 ou 06 77 03 55 08
e-mail : barbara.ammann@free.fr ou grandiramadagascar34@gmail.com

GRANDIR A MADAGASCAR

*Pour que des familles dans le besoin reçoivent directement le don
que vous verserez*

Les objectifs de Grandir à Madagascar sont d'aider des mamans malgaches seules à élever et scolariser leurs enfants dans de bonnes conditions pour qu'ils aient accès à une meilleure éducation et qu'éventuellement ils accèdent à des études supérieures.

Pour cela, il faut leur donner les moyens d'une vie décente : un foyer convenable, une alimentation équilibrée, un accès aux soins de base.

Un soutien régulier de 32€ par mois permet à une famille de se sortir de la misère et de voir l'avenir autrement. Mais le parrainage, c'est aussi établir des liens forts et durables entre les familles qui parrainent et les familles malgaches qui reçoivent pour que chacun puisse suivre les progrès des enfants qu'il parraine.

Grandir à Madagascar organise aussi désormais des parrainages d'étudiants pour que les bacheliers des familles qui ont été aidées puissent poursuivre des études supérieures.

❖ Qui sont les filleules ?

Les filleules sont des femmes élevant seules leurs enfants à Madagascar. Abandonnées, divorcées ou veuves, elles ont de faibles revenus.

L'alimentation est un problème quotidien et les enfants sont rarement scolarisés.

Le choix des femmes à parrainer se fait par le Bureau social de la Population de Tananarive et de Diego Suarez, ainsi que par nous-mêmes lorsque nous allons sur place une fois par an afin de rencontrer chacune d'entre elles.

❖ Le rôle des parrains

Les parrains versent un don de 32 € par mois pour parrainer une maman seule ou un étudiant par versement mensuel ou semestriel. Cette aide permet d'améliorer leurs conditions de vie et de pouvoir accéder à l'éducation et aux études.

L'association s'engage à reverser l'intégralité de cette somme à la famille ou à l'étudiant parrainé. C'est la cotisation annuelle de 40 € qui permet de financer les dépenses de fonctionnement de l'association : le salaire d'une correspondante malgache sur place qui suit les familles parrainées, et les frais bancaires et postaux entre la France et Madagascar.

Les membres français de l'association sont tous entièrement bénévoles.

❖ Concrètement, comment ça marche ?

Lorsque vous nous rejoindrez, vous recevrez un dossier contenant l'histoire et la description de votre famille, des photos, et son adresse. Nous ouvrons un compte à la Caisse d'Epargne pour chaque famille au

nom de la maman. C'est sur ce compte que votre don sera automatiquement envoyé.

Nous suivons et épaulons les familles avec notre correspondante locale pour que l'argent soit utilisé convenablement, dans l'intérêt des enfants. La correspondante conseille les familles mais n'impose rien, afin que celles-ci conservent leur autonomie.

Le système doit également reposer sur la confiance mutuelle entre les parrains et les filleules ; un lien social peut se créer au delà du don par le biais de l'association à travers des bulletins réguliers, des échanges de lettre ou d'e-mail, relayés par la correspondante locale.

Nous vous encourageons vivement à donner également des nouvelles à votre famille. Savoir qu'on s'intéresse à eux, connaître aussi notre vie à nous, cela les aide à supporter leur quotidien difficile. Et pourquoi ne pas prévoir un voyage à Madagascar et rendre visite à votre filleule? Quand la situation politique le permet, certains membres de l'association se rendent sur place, à leurs frais, pour faire le tour des familles et leur apporter vos lettres et vos cadeaux.

Familles parrainées de « Grandir à Madagascar » (2014 Diégo Suarez)

